



**Non au passe sanitaire obligatoire pour aller travailler
Ni sanctions, ni suspensions !**

**Rassemblement devant la préfecture de Nantes
Mardi 14 septembre - 17h30**

Attachées à la défense des garanties collectives des salariés (code du travail et statuts de la fonction publique), nos organisations syndicales réaffirment leur totale opposition aux sanctions qui pourront être mises en œuvre contre les personnels à compter du 15 septembre, en application de la loi du 5 août relative à « *la gestion de la crise sanitaire* ».

Dans leur rôle de défense des intérêts matériels et moraux des salariés, nos organisations syndicales refusent toute suspension des agents et toute interruption de leur rémunération. Il est par ailleurs inacceptable de sanctionner tout salarié ou agent au regard de choix personnels, sans possibilité du débat contradictoire, ni respect des instances représentatives des personnels.

Pour toutes ces raisons, nos organisations syndicales rejettent l'obligation du passe sanitaire pour aller travailler et appellent à un rassemblement ce 14 septembre à 17h30 devant la préfecture : ni sanction, ni suspension de contrat et de rémunération !

Nantes, le 9 septembre 2021